

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°42 concerne celles du Comité syndical des 29 février, 29 août et 24 octobre 2020 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 13 janvier, 2 mars, 29 juin et 29 septembre 2020.

Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

DELIBERATION N°1 - Bilan 2019 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône présente un excédent d'exploitation de 1 712.75€ pour 2019 et ait proposé d'appliquer les pénalités aux entreprises, à savoir : 7 680 € pour ONF ENERGIE et 10 723.37 € pour PALISSOT, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2019, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°2 - Bilan 2019 chaufferie de Gy

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Gy présente un excédent d'exploitation de 4 303.44€ pour 2019 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2019, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2019, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°3 – Bilan 2019 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 14 084.39€ pour 2019 et ait proposé d'appliquer les pénalités à l'entreprise, à savoir : 7 095.33 € pour PALISSOT, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2019, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2020 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 41 extensions à Aillevillers-et-Lyaumont, Amoncourt, Andelarrot, Aulx-les-cromary, Beaujeu-Saint-Vallier, Pierrejux-Et-Quitteur, Bourbevelle, Calmoutier, Chassey-Les-Montbozon, Côte (la), Cult, Demie (la), Echenoz-La-Meline, Ecromagny, Faverney, Fleurey-Les-Faverney, Frahier-Et-Chatebier, Gevigney-Et-Mercey, Gourgeon, Grandvelle-Et-Le-Perrenot, Grattery, Jasney, Lure, Luze, Magny (les), Malachère (la), Moffans-Et-Vacheresse, Pusey, Raze, Romaine (la), Roye, Saint-Germain, Saint-Sulpice, Saulx, Scey-Sur-Saone-Et-Saint-Albin, Scye, Sornay, Treslilly, Vaivre-Et-Montoille, Vouhenans et Vregille.
- ✚ 3 renforcements à Frahier-et-Chatebier, Gevigney-et-Mercey et Saint-Bresson.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à Buthiers, Cerre-Les-Noroy, Mignavillers, Noidans-le-Ferroux, Vaivre-et-Montoille, Voivre (la), Saint-Germain, Vars et Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire.
- ✚ 6 sécurisations de fils nus à Fresne-Saint-Mames, Jussey, Montureux-et-Prantigny, Tremblois (le), Vars et Vereux.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 3 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à Champey, Saint-Sauveur et Villers-Sur Port.
- ✚ 7 renforcements à Bourguignon-Les-Conflans, Chapelle-les-Luxeuil (la), Héricourt, Noidans-le-Ferroux, Saint-Bresson, Vaux-Le-Moncelot et Velesmes-Echevanne.
- ✚ 19 extensions à Bonboillon, Bucey les Gy, Buthiers, Cerre les Noroy, Colombe les Vesoul, Echenoz-La-Meline, Larret, Mignavillers, Gevigney-Et-Mercey, Gourgeon, Grandvelle-Et-Le-Perrenot, Pusey, Saint Germain, Sornay Vaivre et Montoille, Velesme Echevanne, Vy les Filain et Vars.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 20 opérations à Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-Et-Quitteur, Buthiers, Cerre-Les-Noroy, Clairegoutte, Cult Frahier-Et-Chatebier, Gevigney-Et-Mercey, Grattery, Jasney, Luze, Malachère (La), Marnay, Mignavillers, Moffans-Et-Vacheresse, Raze, Saint-Sulpice, Sornay, Vaivre-Et-Montoille, Vars et Vregille.

DELIBERATION N°2 - Bilan 2019 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône présente un excédent d'exploitation de 1 712.75€ pour 2019, le Bureau syndical valide les pénalités appliquées aux entreprises, à savoir : 7 680 € pour ONF ENERGIE et 10 723.37 € pour PALISSOT. Il approuve la proposition du Président de réduire les factures de fin d'année 2019 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2019.

DELIBERATION N°3 - Bilan 2019 chaufferie de Gy

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Gy présente un excédent d'exploitation de 4 303.44€ pour 2019, le Bureau syndical approuve la proposition du Président de réduire les factures de fin d'année 2019 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire 2019 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2019.

DELIBERATION N°4 - Bilan 2019 chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 14 084.39€, le Bureau syndical valide les pénalités appliquées à l'entreprise, à savoir : 7 095.33 € pour PALISSOT. Il approuve la proposition du Président de réduire les factures de fin d'année 2019 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire.

DELIBERATION N°5 – AMO Maîtrise de l'Energie des Bâtiments

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président d'offrir la possibilité, pour les lauréats de l'appel à projets «maîtrise de l'énergie dans les bâtiments », de bénéficier d'un accompagnement gratuit du SIED70 par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

DELIBERATION N°6 - Hydroélectricité : Groupement de commande avec le SIBVHO

Par délibération n°7 du 25 juin 2018, le Bureau Syndical avait considéré opportun de poursuivre le projet de construction de centrale hydroélectrique de Pont Sur l'Ognon, parallèlement à ce projet, il est envisagé de constituer un parcours en eaux vives. Il est proposé d'établir un groupement de commandes afin de désigner un seul maître d'œuvre pour l'ensemble de ces opérations, en passant un accord-cadre mono-attributaire. Le coordonnateur de ce groupement en serait le SIED 70. Le Bureau syndical approuve la proposition du Président et l'autorise à signer la convention constitutive de groupement ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION N°7 - Groupement d'achat d'énergie SDE BFC

Par délibération n°6 du 11 juillet 2016, le Bureau syndical avait décidé l'adhésion du SIED 70 au groupement d'achat d'énergie des Syndicats d'Energies de Bourgogne-Franche-Comté, dont le Syndicat de la Nièvre est coordonnateur. La loi Energie Climat prévoit une restriction du champ d'éligibilité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs non domestiques qui emploient plus de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros, ce qui est le cas du SIED 70. Le SIED 70 ne pourra donc plus bénéficier des contrats existants au tarif réglementé dit « bleus » à partir du 1er janvier 2021. En conséquence, le Bureau syndical confirme son acceptation des termes de l'acte constitutif du groupement de commandes, il autorise l'adhésion du SIED 70 en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés pour les sites le concernant. Il donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

DELIBERATION N°8 – Groupement de commande IRVE

Le marché passé dans le cadre du groupement d'achat constitué avec, notamment, le SGAR Franche-Comté et le syndicat d'énergie du Doubs, arrive à échéance le 15 janvier 2021. Par ailleurs, il est nécessaire de passer de nouveaux marchés afin de permettre de continuer à assurer l'entretien, l'exploitation voire la création d'infrastructures de recharge. Pour ce faire, le Bureau Syndical accepte d'adhérer au groupement de commandes constitué par les syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté dont le Syndicat d'Energie de l'Yonne est le coordonnateur, il valide les termes de la convention constitutive relative au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, la maintenance, l'exploitation et la supervision de bornes de charge pour véhicules électriques.

DELIBERATION N°9 – Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

Le programme ACTEE constitue pour les 8 syndicats d'énergies l'opportunité de renforcer leur service d'efficacité énergétique proposé à leurs collectivités adhérentes dans l'objectif de mutualiser leurs actions, d'accélérer et de massifier leur mise en œuvre, le Bureau syndical valide la candidature du SIED 70 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cohérent Efficace et Durable pour la Rénovation Énergétique (AMI CEDRE), et valide la désignation du SICECO, Territoire d'Energie Côte-d'Or, comme coordonnateur du groupement des huit syndicats d'énergies.

DELIBERATION N°10 - Audits énergétiques Subvention Région BFC

Le SIED70 accompagne les collectivités avec un programme d'aide sous forme d'appel à projets pour la maîtrise énergétique des bâtiments. Il met en avant un accompagnement sur le long terme avec le service de Conseil en Energie Partagé

(CEP), avec des études d'aide à la décision (audits énergétiques). L'ensemble des projets recensés et à venir du territoire par le SIED 70 en 2019 conduit à un montant prévisionnel de ces audits énergétiques estimé à 200 000 € HT sur 3 ans. Le bureau syndical décide donc de solliciter les aides financières de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et charge le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques correspondants.

DELIBERATION N°11 – Document unique du SIED 70

Après en avoir pris connaissance, le Bureau syndical prend acte des documents relatifs à l'évaluation des risques professionnels et du programme des mesures de prévention qui doivent être mises en place.

DELIBERATION N°12 – Recrutement d'un technicien

Par délibération n°3 en date du 8 octobre 2013, le Bureau Syndical avait créé un poste de technicien afin d'assurer la responsabilité d'un secteur suite à l'accroissement de l'activité du SIED 70. En l'absence de candidature de fonctionnaire titulaire, le Bureau syndical se réserve la possibilité de recruter un contractuel.

DELIBERATION N°13 – Indemnité du receveur

Le Bureau syndical décide d'octroyer à Monsieur Etienne SAID, comptable public de la trésorerie de Vesoul, receveur du SIED70 depuis le mois d'avril 2019, une indemnité de conseil égale à 50% du montant maximum autorisé par la réglementation en vigueur.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 29 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°1 - Contrat de concession de gaz naturel sur la commune de La Côte

Par délibération n°1 du 6 juillet 2019 le Comité syndical a approuvé le principe d'une concession sur 30 ans de distribution de gaz naturel en réseau pour la commune de La Côte en partant de la commune de ROYE. La commission d'ouverture des plis réunie le 10 décembre 2019 a considéré l'offre de GRDF comme recevable. La desserte de la commune de La Côte est limitée dans un premier temps au raccordement de l'industriel KNAUFF en tenant compte de la desserte de la mairie et de l'école et potentiellement, de la zone d'activité « aux graviers ». Le Comité syndical approuve le choix de GRDF comme concessionnaire et valide la convention de concession, le cahier des charges et ses annexes ainsi que la convention contribution financière du SIED 70 aux travaux d'un montant de 437 000 € HT. Le Comité syndical fixe également la participation financière des communes de La Côte et Roye a, respectivement, 47 090 € et 16 576 €.

DELIBERATION N°2 – Modification du règlement intérieur

Afin de faciliter les opérations de vote lors des prochaines élections du SIED70, le Comité syndical adopte la modification de « l'Article 12 – Votes » du règlement intérieur, en ajoutant la mention suivante :

« Pour les opérations électorales de début de mandat, il sera procédé aux votes au moyen de boîtiers électroniques permettant d'assurer le secret du vote, la sincérité des opérations électorales, la surveillance du scrutin et la possibilité du contrôle par le juge ».

DELIBERATION N°3 - Comptes de gestion 2019 du budget principal et de ses 7 budgets annexes

Le Comité syndical approuve les comptes de gestion relatifs au budget principal du syndicat et à ses 7 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-Sur-Saône », « Chaufferie de Gy », « Chaufferie de Marnay », « Chaufferie de Vesoul » et « Production électrique renouvelable » dressés par le Receveur syndical et déclare que, ces comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget principal de 2019

Le Comité syndical arrête le compte administratif 2019 du budget principal avec un excédent global de clôture de 7 643 637,85€ et qui peut se résumer comme suit :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	11 002 226,84 €	11 217 145,20 €	
-Dépenses	14 895 342,04 €	9 483 096,18 €	
= Solde d'exécution	- 3 893 115,20 €	1 734 049,02 €	- 2 159 066,18 €
+ Résultat antérieur report	76 389,89 €	9 726 314,14 €	9 802 704,03 €
= Résultat de clôture	- 3 816 725,31 €	11 460 363,16 €	7 643 637,85 €
+ Restes à réaliser	165 062,59 €		
Recettes	5 528 915,76 €		
-Dépenses	5 693 978,35 €		
= RESULTAT FINAL	- 3 981 787,90 €	11 460 363,16 €	7 478 575,26 €

DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe " Conseil" de 2019

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2019 qui présente un déficit global de clôture de 1 859.28 € comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 859,28 €
Recettes	0€

DELIBERATION N° 6 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2019

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2019 qui présente un excédent global de clôture de 3 579,13 € et qui peut se résumer comme suit :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	34 100,00 €
Recettes	37 679,13 €

(1) y compris la reprise des résultats 2018

DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2019

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2019 qui présente un excédent global de clôture de 2 000,46 € et qui peut se résumer comme ci-après :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	54 916,57 €	161 350,92 €	
-Dépenses	57 592,93 €	150 252,09 €	
= Solde d'exécution	- 2 676,36 €	11 098,83 €	8 422,47 €
+ Résultat antérieur reporté	4 677,05 €	- 11 099,06 €	- 6 422,01 €
= Résultat de clôture	2 000,69 €	- 0,23 €	2 000,46 €
+ Restes à réaliser	- 1 892,13 €		
Recettes	- €		
-Dépenses	1 892,13 €		
= RESULTAT FINAL	108,56 €	- 0,23 €	108,33 €

DELIBERATION N°8 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » de 2019

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2019 qui présente un excédent global de clôture de 5 100,44 €.et qui peut se résumer comme ci-après :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	22 144,09 €	58 223,47 €	
-Dépenses	44 784,98 €	58 205,35 €	
= Solde d'exécution	- 22 640,89 €	18,12 €	- 22 622,77 €
+ Résultat antérieur reporté	27 741,52 €	- 18,31 €	27 723,21 €
= Résultat de clôture	5 100,63 €	- 0,19 €	5 100,44 €
+ Restes à réaliser	- 9 779,99 €		
Recettes	- €		
-Dépenses	9 779,99 €		
= RESULTAT FINAL	- 4 679,36 €	- 0,19 €	- 4 679,55 €

DELIBERATION N° 9 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » de 2019

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » 2019 qui présente un déficit global de clôture de 2 543,31 et qui peut se résumer comme ci-après :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	56 097,42 €	165 519,78 €	
-Dépenses	58 769,18 €	165 519,78 €	
= Solde d'exécution	- 2 671,76 €	- €	- 2 671,76 €
+ Résultat antérieur reporté	128,45 €	- €	128,45 €
= Résultat de clôture	- 2 543,31 €	- €	- 2 543,31 €
+ Restes à réaliser	10 782,65 €		
Recettes	- €		
-Dépenses	10 782,65 €		
= RESULTAT FINAL	- 13 325,96 €	- €	- 13 325,96 €

DELIBERATION N° 10 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » de 2019

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » 2019 qui présente excédent global de clôture de 81 820.90 € et qui peut se résumer comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	12 960,00 €
Recettes	99 280,00 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 499.10 €
Recettes	0 €

DELIBERATION N° 11 - Compte administratif du budget annexe « Production électrique renouvelable » de 2019

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe « Production électrique renouvelable » 2019 qui présente excédent global de clôture de 69 792,27 €.et qui peut se résumer comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	17 852.67 €
Recettes	98 940.39 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	11 295.45 €
Recettes	0 €

DELIBERATION N° 12 - Reprise des résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal et des budgets annexes de 2019 comme suit :

Budget	Résultats de clôture		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en l'excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	11 460 363.16 €	-3 816 725.31 €	3 981 787.90 €	7 478 575.26 €	/	0 €	3 816 725.31
Conseil	-1 859.28 €	0 €	/	/	/	/	/
Prestations de services	3 579.13 €	0 €	/	3 579.13 €	/	/	/
Chaufferie Scey	-0.23 €	2 000.69 €	/	/	-0.23 €	2 000.69 €	/
Chaufferie Gy	-0.19 €	5 100.63 €	/	/	-0.19 €	5 100.63 €	/
Chaufferie Marnay	0 €	-2 543.31 €	/	/			-2 543.31 €
Chaufferie Ves	-4 499.10 €	86 320.00 €	/	/	4 499.10 €	86 320.00 €	/
Production électrique renouvelable	-11 295.45 €	81 087.72 €	/	/	11 295.45 €	81 087.72 €	/

DELIBERATION N° 13 - Budget primitif principal 2020

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2020 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après.

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020 si nécessaire avant le vote du budget 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	363500.00	013	Atténuation de charges	15 000.00
012	Charges de personnel	849 100.00	70	Produits des services	171 200.00
65	Autres Charges de gestion courante	182 021.00	72	Travaux en régie	1 524 700.00
67	Charges exceptionnelles	103 000.00	73	Impôts et taxes	3 000 000.00
68	Dotations amortissements & provisions	4 231 750.00	75	Autres produits de gestion courante	1 302.000.00
022	Dépenses imprévues	7 000.00	77	Opérations d'ordre entre section	2 109 400.00
023	Virement à la section d'investissement	5 120 250.00	002	Résultat reporté	7 478 575.26
Total section		10 856 621.00	Total section		15 600 875.26
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
13	Subvention d'investissement	2 013 400.00	10	Dotations fonds divers réserves	49 500.00
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00	13	Subventions d'investissement	7 286 626.04
204	Subventions d'équipements versées	4 881 433.20	20	Immobilisations incorporelles	18 300.00
21	Immobilisations corporelles	527 000.00	23	Immobilisations en cours	1 100 285.35
23	Immobilisations en cours	10 411 868.98	27	Autres Immobilisations financières	1 070 265.35
27	Autres immobilisations financière	1 604 465.35	28	Amortissement des Immobilisations	4 231 750.00
020	Dépenses imprévues	15 000.00	45	Opérations pour compte de tiers	7 593 524.37
45	Opérations pour compte de tiers	7 175 376.17	021	Virement de la section de fonctionnement	5 120 250.00
001	Solde reporté	3 816 725.31	024	Produits de cessions	3 000.00
				Affectation au compte 1068	3 981 787.90
Total section		30 455 269.01	Total section		30 455 269.01

DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe « Conseil » 2020

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2020 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
012	Charges de personnel	45 000.00	74	Dotations et participations	24 000.00
002	Résultat reporté	1 859.28	77	Produits exceptionnel	22 859.28
Total section		46 859.28	Total section		46 859.28

DELIBERATION N° 15 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2020

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2020, précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	61 600.00	74	Vente prestations de services	42 000.00
67	Charges exceptionnelles	76 000.00	77	Produits exceptionnels	92 020.87
			002	Résultat reporté	3 579.13
Total section		137 600.00	Total section		137 600.00

DELIBERATION N° 16 - Budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2021, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	85 200.00	70	Ventes produits	112 240.23
012	Charges de personnel	5 700.00	042	Produits exceptionnels	40 770.00
66	Charges financières	4 700.00			
68	Dotations amortissements & provisions	55 210.00			
022	Dépenses imprévues	2 200.00			
0.23	Virement à la section d'investissement	0.23			
Total section		153 010.23	Total section		153 010.23
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
13	Subvention d'investissement	40 770.00	013	Subvention d'investissement	2 600.00
16	Remboursement emprunts	13 500.00	16	Emprunt et dette assimilée	21 151.44
020	Dépenses imprévues	1 000.00	28	Amortissement des immobilisations	55 210.00
21	Immobilisations	25 692.13	001	Résultat reporté	2 000.69
Total section		80 962.13	Total section		80 962.13

DELIBERATION N° 17 - Budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Gy

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2020, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	33 200.00	70	Vente produits	58 428.19
012	Charges de personnel	2 900.00	77	Produits exceptionnels	7 322.00
66	Charges financières	3 200.00			
022	Dépenses imprévues	2 800.00			
042	Dotations amortissements & provisions	23 850.00			
002	Résultat reporté	0.19			
Total section		65 750.19	Total section		65 750.19
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
13	Subvention s'investissement	7 322.00	13	Subventions d'investissement	10 500.00
21	Immobilisations corporelles	9 779.99	28	Amortissement des immobilisations	23 850.00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 250.00	001	Résultat reporté	5 100.63
23	Immobilisations en cours	7 098.64			
020	Dépenses imprévues	1 000.00			
Total section		39 450.63	Total section		39 450.63

DELIBERATION N° 18 - Budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Marnay

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2021, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	96 000.00	70	Ventes Produits	161 860.00
012	Charges de personnel	7 600.00	042	Opérations d'ordre entre section	14 760.00
66	Charges financières	8 600.00			
68	Dotations aux amortissements	64 420.00			
Total section		176 620.00	Total section		176 620.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	20 782.65	16	Emprunt et dette assimilée	12 165.96
16	Remboursement emprunt	38 500.00	040	Opérations d'ordre entre section	84 420.00
13	Subvention d'investissement	14 760.00			
001	Résultat reporté	2 543.31			
Total section		76 585.96	Total section		76 585.96

DELIBERATION N° 19 - Budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Vesoul

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Vesoul, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2021, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
012	Charges personnel	17 000.00	77	Produits exceptionnels	24 099.10
042	Opérations d'ordre entre section	2 600.00			
002	Résultat reporté ou anticipé	4 499.10			
Total section		24 099.10	Total section		24 099.10
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
20	Immobilisations incorporelles	97 420.00	013	Subvention d'investissement	8 500.00
			040	Opérations d'ordre entre section	2 600.00
			001	Résultat reporté	86 320.00
Total section		97 420.00	Total section		97 420.00

DELIBERATION N° 20 - Budget primitif annexe 2020 « Production électrique renouvelable »

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 « Production électrique renouvelable », précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2021, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	15 000.00	70	Ventes produits	44 595.45
012	Charges de personnel	17 000.00			
042	Opérations d'ordre entre section	1 300.00			
002	Résultat reporté ou anticipé	11 295.45			
Total section		44 595.45	Total section		44 595.45
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	400 000.00	13	Subvention d'investissement	10 675.00
23	Immobilisations en cours	181 500.00	16	Emprunts et dettes assimilées	488 437.28
			28	Amortissement des immobilisations	1 300.00
			001	Résultat reporté	81 087.72
Total section		581 500.00	Total section		581 500.00

DELIBERATION N° 21 – Augmentation de capital BF Énergie / SEML « Côte d'Or Energies »

Le Comité syndical autorise l'augmentation du capital de la filiale BF Énergie de la SEML Côte-d'Or Énergies qui correspond à un apport complémentaire de la somme de 70 960 euros libérée intégralement. Cette augmentation de capital n'implique pas de modification de la répartition des sièges au Conseil de direction (1 siège par actionnaire). Il est précisé qu'un pacte d'Associés, en cours d'élaboration, va régir les modalités de fonctionnement de la gouvernance de la filiale BF Énergie.

D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 2 MARS 2020**DELIBERATION N°1 – Fin du marché ONF Energie Fourniture de plaquettes Chaufferie de Scey**

Après que le Président ait précisé qu'un nouveau marché de fournitures de plaquettes a été signé le 16 décembre 2019 avec la Sté GIRARD BOIS pour permettre d'obtenir des plaquettes de meilleure qualité pour la chaufferie de Scey-sur-Saône, et que la Sté ONF Energie, titulaire du marché précédent n'a pas souhaité continuer ses relations contractuelles, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose de mettre fin au marché d'ONF Energie sans préjudice et l'autorise à signer tout document correspondant.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 2 MARS 2020**DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020**

Le Bureau syndical valide les deuxièmes listes de travaux 2020 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 20 extensions à BUSSIÈRES, CHAMPLITTE, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CIREY, DAMPIERRE-SUR-SALON, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, GRATTERY, MAGNY-DANIGON, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MARNAY, MONTBOILLON, RIOZ, ROCHE-MOREY (LA), ROYE, SAINT-BRESSON TREMOINS, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VELLEFREY ET VELLEFRANGE et VILLERS-SUR-PORT.

- ✚ 4 renforcements à CHAMPLITTE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, SERVANCE-MIELLIN et VOIVRE (LA).
- ✚ 3 aménagements esthétiques à GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, RIGNY et VERNOIS-SUR-MANCE.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à AUTREY-LES-GRAY, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY et CHARGEY-LES-GRAY.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à MONTARLOT-LES-RIOZ, OVANCHE et VREGILLE.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 3 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à BETAUCOURT, GOURGEON et FLEUREY LES FAVERNEY.
- ✚ 1 renforcement à GEVIGNEY-ET-MERCEY.
- ✚ 14 extensions à AUTHOISON, BONBOILLON, BUCEY-LES-GY, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MIGNAVILLERS, MONTBOILLON, RIGNY, RIOZ, ROYE, SCYE, VELLEFAUX et VERNOIS-SUR-MANCE

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 17 opérations à BONBOILLON, CHAMPLITTE, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CLAIREGOUTTE, DAMPIERRE-SUR-SALON, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MARNAY, MONTBOILLON, RIGNY, RIOZ, SCYE, TREMOINS et VERNOIS-SUR-MANCE.

DELIBERATION N°2 – Mise à jour des listes des programme 2017, 2018 et 2019.

Après que le Président ait rappelé les règles de financement des aides du CAS FACÉ pour les travaux d'électrification rurale, le Bureau syndical approuve les modifications apportées aux listes des programme 2017, 2018 et 2019.

DELIBERATION N°3 – Subvention DSP Gaz La Côte

Par délibération du 29 février dernier, le Comité Syndical a approuvé la convention de concession avec GRDF pour la Délégation de Service Public de distribution de gaz en réseau pour la commune de La Côte. Une contribution financière du syndicat de 437 000 € HT sur un montant total des travaux de premier établissement estimé à 605 000 € HT est nécessaire. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la Communauté de Communes du Pays de Lure de 141 272 € et du Département à hauteur de 188 362 €, le Bureau syndical décide donc de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Pays de Lure et charge le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques.

DELIBERATION N°4 – Convention cadre CDG70 pour le travail temporaire

Des agents peuvent être mis à la disposition des collectivités à titre onéreux par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône pour des missions temporaires ou assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles. Le Bureau syndical approuve la convention cadre du CDG70 ainsi que les documents y afférents et autorise le Président à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 70, en fonction des nécessités de services.

DELIBERATION N°5 – Aide technique photovoltaïque en autoconsommation

Au vu des difficultés des collectivités pour établir un dossier de subvention sur le photovoltaïque en autoconsommation (avec vente du surplus), le Bureau syndical autorise la modification du guide des aides du SIED 70 afin d'autoriser l'assistance technique du syndicat en sus de l'aide financière accordée pour ce type de projets.

DELIBERATION N°6 – Recrutement du 2^{ème} CEP (Conseiller en Energie partagé)

Par délibération n°7 du 6 mai 2019, le Bureau syndical avait accepté la création d'un poste de technicien à temps complet pour occuper le poste de 2^{ème} CEP sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée auprès de l'ADEME, celle-ci ayant été notifiée pour une durée de 3 ans, le Bureau syndical autorise le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour une durée de 3 ans, renouvelables, éventuellement renouvelable d'une période de 3 ans et fixe les conditions du régime indemnitaire.

DELIBERATION N°7 – Fin du marché ONF Energie Fourniture de plaquettes Chaufferie de Scey

Un nouveau marché de fournitures de plaquettes a été signé le 16 décembre 2019 avec la Sté GIRARD BOIS pour permettre d'obtenir des plaquettes de meilleure qualité pour la chaufferie de Scey-sur-Saône, la Sté ONF Energie, titulaire du marché précédent n'a pas souhaité continuer ses relations contractuelles avec le SIED 70. Le Bureau syndical valide la proposition du Président de mettre fin au marché d'ONF Energie sans préjudice et l'autorise à signer tout document correspondant.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 29 JUIN 2020

DELIBERATION N°1 – Chaufferie de Scey : droit de raccordement

La commune de Scey-sur-Saône-Et-Saint-Albin souhaite raccorder la salle Jeanne d'Arc, au réseau de chaleur de Scey. Le Conseil d'exploitation de la Régie EnR propose d'instituer la règle de calcul du terme R2 pour les nouveaux raccordés comme suit :

R2 = 26.5 euros HT par unité de répartition forfaitaire (délibération n°5 du 8 décembre 2015)

URF nouvel abonné = 1375 X Puissance de raccordement demandée/1375kW (*puissance totale abonnés au démarrage du projet*)

Selon les conditions de mise en place de droit de raccordement ci-après :

- Dans le cas où la R2 du nouvel abonné couvre le coût du branchement supplémentaire nécessaire à son raccordement au terme de l'échéance des conventions initiales en cours, il ne sera pas demandé de droit d'entrée.
- Dans le cas contraire, il sera demandé un droit de raccordement pour rétablir l'équilibre.

DELIBERATION N°2 – Chauffage de Gy : R1 pour nouvel abonné

Les études de faisabilité pour l'extension du réseau de chaleur de la chaufferie de Gy afin de raccorder l'EHPAD ont démontré la nécessité d'installer une chaudière d'appoint avec la future sous-station pour permettre la production d'eau chaude en été. Il y a donc lieu de considérer le rapport du coût de fonctionnement du futur réseau à la consommation future (R) avec la situation actuelle (R1). Le Conseil d'exploitation de la Régie EnR propose d'instituer la règle de calcul du terme R1 pour les nouveaux raccordés comme suit :

- Si $R/R1_{actuel}$ est inférieur ou égal à 1, alors $R1_{nouvel\ abonné} = R1_{actuel}$
- Si $R/R1_{actuel}$ est supérieur à 1 alors

$$R1_{nouvel\ abonné} = [(frais\ supplémentaires\ estimés\ liés\ à\ la\ nouvelle\ station\ +\ chaudière) + (coût\ combustibles\ supplémentaire\ estimé)] / (consommation\ estimée\ du\ nouvel\ abonné)$$

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 JUIN 2020

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020

Le Bureau syndical valide les troisièmes listes de travaux 2020 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- + 30 extensions à ANCIER, Boulot, Charcenne, Colombe-Les-Vesoul, Colombier, Combeaufontaine, Cresancey, Errevet, Esprels, Francheville, Malachere (La), Mantoche, Melisey, Montagney, Nouvelle-Les-Cromary, Noidans-Le-Ferroux, Perrouse, Rioz, Romaine (La), Roye, Saint-Bresson, Sainte-Marie-en-Chanois, Saulnot, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin, Servance-Miellin, Seveux-Motey, Sorans-Les-Breurey, Vandelans, Villersexel et Vy-Les-Filain.
- + 13 renforcements à Auxon, Bard-Les-Pesmes, Calmoutier, Charcenne, Dampierre-Sur-Salon, Francheville, Gy, Jasney, Jussey, Melisey, Saint-Sulpice, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin, et Vellefrey-Et-Vellefrange.
- + 13 aménagements esthétiques à Chariez, Colombe-Les-Vesoul, Courcuire, Echenoz-Le-Sec, Esprels, Francheville, Lyoffans, Malvillers, Ormoy, Romaine (La), Soing-Cubry-Charentenay, Vallerois-le-Bois et Vellefaux.
- + Une sécurisation de fils nus à Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin.
- + 3 sécurisations de fils nus de petites sections à Melisey, Noidans-Le-Ferroux et Ouge.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- + 4 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à Amage, Malbouhans, Mersuay et Vy-Les-Rupt.
- + 3 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage du SIED 70 à Echenans-Sous-Mont-Vaudois, Passavant-La-Rochere et Rochelle (La).
- + 6 renforcements à Sauvigney-Les-Pesmes, Jussey, Noidans-Le-Ferroux, Saint-Sulpice, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin et Vellefrey-Et-Vellefrange.
- 20 extensions à Breslilly, Bucey-Les-Gy, Colombe-Les-Vesoul, Colombier, Combeaufontaine, Courcuire, Esprels, Lyoffans, Nouvelle-Les-Cromary, Frotey-Les-Lure, Noidans-Le-Ferroux, Malvillers, Ormoy, Romaine (La), Grandville-Et-Le-Perrenot, Perrouse, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin, Seveux-Mote et Vy-Les-Filain.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- + 21 opérations à Boulot, Colombe-Les-Vesoul, Colombier, Combeaufontaine, Courcuire, Demie (La), Jussey, Lyoffans, Malachere (La), Montagney, Montessaux, Nouvelle-Les-Cromary, Noidans-Le-Ferroux, Perrouse, Romaine (La), Saint-Sulpice, Saulnot, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin, Sorans-Les-Breurey, Vandelans et Vellefrey-Et-Vellefrange.

DELIBERATION N°2 – Convention tripartite AUTOREILLE-ENEDIS-SIED70 pour la vidéosurveillance

Le Bureau syndical adopte le projet de convention relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméras de vidéosurveillance sur les supports de lignes aériennes BT avec la commune de AUTOREILLE, et valide le principe de ne demander aucune indemnité aux communes sur le territoire desquelles le Syndicat perçoit la TCFE pour ce type de convention.

DELIBERATION N°3 – Groupement d'achat granulés bois

Une opération de groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois est mise en place avec l'assistance technique et administrative du SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs) en tant que gestionnaire du groupement, en vue de mutualiser les besoins permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives, et contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois ». Le Bureau syndical approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés bois et accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement.

DELIBERATION N°4 – Chauffage de Scey : droit de raccordement

La commune de Scey-sur-Saône-Et-Saint-Albin souhaite raccorder la salle Jeanne d'Arc, au réseau de chaleur de Scey. Le Bureau syndical décide d'instituer la règle de calcul du terme R2 pour les nouveaux raccordés comme suit :

$$R2 = 26.5 \text{ euros HT par unité de répartition forfaitaire (délibération n°5 du 8 décembre 2015)}$$

URF nouvel abonné = 1375 X Puissance de raccordement demandée/1375kW(*puissance totale abonnés au démarrage du projet*)

Selon les conditions de mise en place de droit de raccordement ci-après :

- Dans le cas où la R2 du nouvel abonné couvre le coût du branchement supplémentaire nécessaire à son raccordement au terme de l'échéance des conventions initiales en cours, il ne sera pas demandé de droit d'entrée.
- Dans le cas contraire, il sera demandé un droit de raccordement pour rétablir l'équilibre.

DELIBERATION N°5 – Chauffage de Gy : R1 pour nouvel abonné

Les études de faisabilité pour une extension du réseau de chaleur de la chaufferie de Gy afin de raccorder l'EHPAD, ont démontré la nécessité d'installer une chaudière d'appoint avec la future sous-station pour permettre la production d'eau chaude en été. Il y a donc lieu de considérer le rapport du coût de fonctionnement du futur réseau à la consommation future (R) avec la situation actuelle (R1). Le bureau syndical décide d'instituer la règle de calcul du terme R1 pour les nouveaux raccordés comme suit :

- Si $R/R1_{actuel}$ est inférieur ou égal à 1, alors $R1_{nouvel\ abonné} = R1_{actuel}$
- Si $R/R1_{actuel}$ est supérieur à 1 alors

$R1_{nouvel\ abonné} = [(frais\ supplémentaires\ estimés\ liés\ à\ la\ nouvelle\ station\ +\ chaudière) + (coût\ combustibles\ supplémentaire\ estimé)] / (consommation\ estimée\ du\ nouvel\ abonné)$

DELIBERATION N°6 – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet photovoltaïque périscolaire Ploye à Héricourt

Le Bureau syndical approuve le projet de mise en place d'une installation de production photovoltaïque en toiture sur le futur pôle périscolaire Ploye à Héricourt, et valide le principe de confier la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

DELIBERATION N°7 – Mise à disposition de toiture pour l'installation photovoltaïque au périscolaire Ploye à Héricourt

Par délibération n°7 du 14 octobre 2019, le Bureau Syndical avait approuvé le principe de location d'emplacement pour la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sous maîtrise d'ouvrage syndicale – si étude d'opportunité avec plan d'affaire positif et remise de l'installation à la collectivité après 20 ans : répartition des bénéfices à parts égales entre le syndicat et la collectivité sur 20 ans, le bénéfice des années suivantes revenant à la collectivité après remise de l'installation par le Syndicat - Le projet de construction de la centrale photovoltaïque du pôle périscolaire de PLOYE à Héricourt répondant à ces principes, le Bureau syndical valide la convention présentée pour la mise à disposition de la toiture du pôle périscolaire de Ploye.

DELIBERATION N°8 - Mise à disposition de toiture pour une installation photovoltaïque sur la mairie de Belfahy

Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque en surtoiture sur la mairie de Belfahy, étant susceptible de répondre aux principes énoncés ci-avant, le Bureau syndical approuve le projet, sous réserve de la confirmation d'un plan prévisionnel de financement positif, et autorise - en cas de plan prévisionnel de financement positif - la signature de la convention correspondante.

DELIBERATION N°9 - Groupement d'achat d'énergie : Charte e-Mage

Par délibération n°6 du 11 juillet 2016, le Bureau syndical avait accepté de contribuer à l'acquisition et la maintenance d'une solution informatique de management de l'énergie nommée e-Mage. Afin de s'inscrire dans une démarche respectueuse du règlement général sur la protection des données (RGPD), les syndicats départementaux d'énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté proposent de mettre en place une charte utilisateur qui fixe les limites d'usage des données par les syndicats ainsi que les modalités d'administration. Le Bureau syndical approuve les principes mis en avant par la charte e-Mage, et valide l'adhésion du SIED 70 à cette charte.

DELIBERATION N°10 -Mise en place du RIFSEEP pour les Techniciens et Ingénieurs

Considérant que le RIFSEEP a vocation à devenir le régime indemnitaire de référence pour tous les cadres d'emploi de la fonction publique, et ce, de manière exclusive par substitution à la grande majorité des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir des agents exerçant dans la fonction publique. Le Bureau syndical décide d'instaurer, à compter du 1^{er} juillet 2020, pour les techniciens et ingénieurs territoriaux :

- l'IFSE dans les conditions et plafonds indiqués prédéfinis
- le Complément Indemnitaire Annuel dans les conditions et plafonds prédéfinis.

DELIBERATION N°11 - Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Monsieur le Président propose l'instauration d'une prime exceptionnelle en faveur des agents du SIED 70 particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, à savoir les fonctionnaires et agents contractuels de droit public, ceci en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis et qui ont conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020. Le Bureau syndical décide donc d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

ELECTION DU PRESIDENT

Après avoir fait appel aux candidats potentiels, le Doyen d'âge, Monsieur Jean **POUILLY**, délégué de la commune de **BOURSIERES**, a invité l'assemblée à procéder à l'élection du président du SIED 70.

Candidats	1er T	2nd T	3eme T
Bruno DEGRE NAND	196		
Jean-Marc JAVAUX	266		
Blanc	11		
Abstention	6		
Votants	473		
Exprimés	462		
Majorité nécessaire	232		

Monsieur Jean Marc **JAVAUX**, délégué de **FROTEY-LES-VESOUL** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé président du SIED 70.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions. Il rappelle que le Comité doit définir le nombre des vice-présidents, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Le Comité Syndical a décidé de fixer à 4 le nombre de vice-présidents.

ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du premier vice-président.

Candidat	1 ^{er} T	2nd T	3eme T
Pascal GAVAZZI	394		
Blanc	75		
Abstention	10		
Votants	469		
Exprimés	394		
Majorité nécessaire	198		

Monsieur Pascal **GAVAZZI**, délégué de **LURE** a obtenu la majorité absolue au premier tour.

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du deuxième vice-président.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
Marie BRETON	405		
Blanc	62		
Abstention	12		
Votants	467		
Exprimés	405		
Majorité nécessaire	203		

Madame Marie **BRETON**, déléguée de **GRAY** a obtenu la majorité absolue au premier tour.

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du troisième vice-président.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
Raymond BILQUEZ	215		
Philippe COMBROUSSE	234		
Blanc	24		
Abstention	6		
Votants	473		
Exprimés	449		
Majorité nécessaire	225		

Monsieur Philippe **COMBROUSSE**, délégué de **MONTIGNY-LES-VESOUL** a obtenu la majorité absolue au premier tour.

ELECTION DU QUATRIEME VICE PRESIDENT

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du quatrième vice-président.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
André GAUTHIER	382		
Blanc	90		
Abstention	7		
Votants	472		
Exprimés	382		
Majorité nécessaire	192		

Monsieur André GAUTHIER, délégué de CHANCEY a obtenu la majorité absolue au premier tour.

ELECTION DU SECRETAIRE

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du secrétaire.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
Daniel NOURRY	423		
Blanc	48		
Abstention	8		
Votants	471		
Exprimés	423		
Majorité nécessaire	212		

Monsieur Daniel NOURRY, délégué de MAGNY-VERNOIS, a obtenu la majorité absolue au premier tour.

ELECTION DU SECRETAIRE-ADJOINT

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du secrétaire-adjoint.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
Viviane CARSANA	403		
Blanc	67		
Abstention	9		
Votants	470		
Exprimés	403		
Majorité nécessaire	202		

Madame Viviane CARSANA, déléguée de VAIVRE ET MONTOILLE a obtenu la majorité absolue au premier tour

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Administrateur n°1

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 10 administrateurs du Bureau.

Candidats	1er T	2nd T	3eme T
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	13		
Jacques HEZARD (BUCEY LES TRAVES)	5		
André MARTHEY (MOIMAY)	99		
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	23		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	14		
Yves PELLETIER (NANTILLY)	227		
Magalie ROSE (ORMOICHE)	28		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	13		
Blanc	17		
Abstention	40		
Votants	439		
Exprimés	422		
Majorité nécessaire	212		

Monsieur Yves PELLETIER, délégué de NANTILLY a obtenu la majorité absolue au premier tour.

Administrateur n°2

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	56	40	31
Jacques HEZARD (BUCEY LES TRAVES)	24	13	9
André MARTHEY (MOIMAY)	144	200	206
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	37	30	26
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	28	15	13
Magalie ROSE (ORMOICHE)	70	91	105
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	17	8	8
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	50	27	18
Blanc	15	11	15
Abstention	38	44	48
Votants	441	435	431
Exprimés	426	424	416
Majorité nécessaire	214	213	209

Monsieur André MARTHEY, délégué de MOIMAY, a obtenu la majorité relative au troisième tour.

Administrateur n°3

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	49	13	7
Christian TERRASSON (PONTCEY)	130	154	142
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	37	31	26
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	21	9	6
Magalie ROSE (ORMOICHE)	126	186	222
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	11	7	8
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	36	10	8
Blanc	15	10	6
Abstention	54	59	54
Votants	425	420	425
Exprimés	410	410	419
Majorité nécessaire	206	206	210

Madame Magalie ROSE, déléguée de la commune de ORMOICHE, a obtenu la majorité relative au troisième tour.

Administrateur n°4

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	40		
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	40		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	17		
Virginie LUTHRINGER (LURE)	214		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	11		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	43		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	34		
Blanc	12		
Abstention	68		
Votants	411		
Exprimés	399		
Majorité nécessaire	200		

Madame Virginie LUTHRINGER, déléguée de LURE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour

Administrateur n°5

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	20		
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	36		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	18		
Denis DAGOT (VORAY SUR L'OGNON)	244		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	11		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	35		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	24		
Blanc	13		
Abstention	78		
Votants	401		
Exprimés	388		
Majorité nécessaire	195		

Monsieur Denis DAGOT, délégué de VORAY SUR L'OGNON a obtenu la majorité absolue au premier tour.

Administrateur n°6

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	127	185	217
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	45	25	15
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	22	9	9
Ludovic TABIS (AILLEVILLERS)	138	148	129
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	12	5	2
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	30	11	9
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	17	7	4
Blanc	10	9	9
Abstention	78	80	85
Votants	401	399	394
Exprimés	391	390	385
Majorité nécessaire	196	196	193

Monsieur Frédéric GUIBOURG, délégué de RIOZ a obtenu la majorité relative au troisième tour

Administrateur n°7

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	65		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	30		
Ludovic TABIS (AILLEVILLERS)	189		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	19		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	51		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	21		
Blanc	11		
Abstention	93		
Votants	386		
Exprimés	375		
Majorité nécessaire	188		

Monsieur Ludovic TABIS, délégué d'AILLEVILLERS a obtenu la majorité absolue au premier tour.

Administrateur n°8

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	42		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	17		
Jean-Marie LALLOZ (MELISEY)	80		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	4		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	25		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	9		
Patrick NECTOUX (LARIANS ET MUNANS)	205		
Blanc	3		
Abstention	94		
Votants	385		
Exprimés	382		
Majorité nécessaire	192		

Monsieur Patrick NECTOUX, délégué de LARIANS ET MUNANS a obtenu la majorité absolue au premier tour.

Administrateur n°9

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	61		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	30		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	19		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	47		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	17		
Jean-Noël CHAMBON (BROYE LES LOUP)	195		
Blanc	14		
Abstention	96		
Votants	383		
Exprimés	369		
Majorité nécessaire	185		

Monsieur Jean-Noël CHAMBON, délégué de BROYE LES LOUP VERFONTAINE a obtenu la majorité absolue au 1er tour

Administrateur n°10

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	46	25	
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	19	4	
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	14	4	
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	28	12	
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	14	6	
David TRIPOGNEY (COUTHENANS)	109	114	
Jean-Luc BRULE (BASSIGNEY)	143	212	
Blanc	12	5	
Abstention	94	97	
Votants	385	382	
Exprimés	373	377	
Majorité nécessaire	187	189	

Monsieur Jean-Luc BRULE, délégué de BASSIGNEY a obtenu la majorité absolue au second tour.

DELIBERATION N°1 – Délégations du Comité au Président et au Bureau

Le Comité syndical a décidé de transférer au Président du SIED 70 les délégations suivantes :

- 1) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2) Diriger les travaux du syndicat.
- 3) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférant.
- 4) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base des plafonds convenus avec l'organisme bancaire.
- 5) Représenter le SIED 70 soit en demandant, soit en défendant, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau de toutes ses attributions à l'exception, d'une part, de celles transférées au Président et, d'autre part, des suivantes :

- 1/ Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2/ Approbation du compte administratif ;
- 3/ Prises de dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4/ Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5/ Adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6/ Délégation de la gestion d'un service public ;
- 7/ Prises de dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville.

DELIBERATION N°2 - Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical désigne Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Marie BRETON, Philippe COMBROUSSE et André GAUTHIER comme membres du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables.

DELIBERATION N°3 - Désignation du directeur de la Régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical approuve à l'unanimité, la proposition du Président de désigner Monsieur Fabrice TONGHINI comme directeur de la « Régie des énergies renouvelables ».

DELIBERATION N°4 - Désignation du représentant à la SEM « CÔTE D'OR ENERGIES »

Le Comité syndical approuve à l'unanimité, la proposition du Président et désigne Monsieur Pascal GAVAZZI, 1^{er} Vice-Président du SIED 70, comme représentant du SIED 70 pour siéger à l'assemblée générale ainsi qu'en tant qu'administrateur, au conseil d'administration de la SEM « Côte d'Or Energies ».

DELIBERATION N°5 - Commission d'appel d'offres du syndicat

Le Comité syndical désigne, d'une part, Madame Marie BRETON, Messieurs Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER et Daniel NOURRY, membres titulaires de la commission d'appel d'offres du SIED 70 et, d'autre part, Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs André MARTHEY, Denis DAGOT et Jean-Noël CHAMBON, membres suppléants de cette commission.

DELIBERATION N°6 - Commission de délégation de service public du Syndicat

Le Comité syndical désigne, d'une part, Madame Marie BRETON, Messieurs Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER et Daniel NOURRY, membres titulaires de la commission de délégation de service public

du SIED 70 et, d'autre part, Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs André MARTHEY, Denis DAGOT et Jean-Noël CHAMBON, membres suppléants de cette commission.

DELIBERATION N°7 - Commission consultative de loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)

Le Comité syndical désigne, à l'unanimité, conformément à l'alinéa 2 de l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), parmi les délégués de l'assemblée délibérante, les délégués appelés à siéger au sein de cette commission consultative en la personne de :

Madame Marie BRETON – déléguée de GRAY, Messieurs Jean-Luc BRULE – délégué de BASSIGNEY, Jean-Noël CHAMBON - délégué de BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE, Christian CHORVOT – délégué de LURE, Gérard COUSIN - délégué de ANDELARROT, Lucien DELAITRE – délégué de PREIGNEY, Madame Marie-Pierre DUPRE – déléguée de SERVIGNEY, Messieurs Roméo FRANCHINI – délégué de CHOYE, Pascal GAVAZZI – délégué de LURE, Hervé GRATTE – délégué de CONFRACOURT, Frédéric GUIBOURG – délégué de RIOZ, Madame Virginie LUTHRINGER – déléguée de LURE, Messieurs Gabriel MIGNOT, délégué de LUXEUIL-LES-BAINS, Patrick NECTOUX - délégué de LARIANS-ET-MUNANS, Yves PELLETIER – délégué de NANTILLY, Patrick STRAUSS – délégué de SAULNOT, Philippe TRAN – délégué de FRAHIER-ET-CHATEBIER et Alain VILLARD – délégué de ETUZ.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020

Le Bureau syndical valide les quatrièmes listes de travaux 2020 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 22 extensions à AMONCOURT, BREUCHOTTE, BUCEY-LES-GY, CERRE-LES-NOROY, CHAMPEY, CHOYE, COLOMBE LES-VESOUL, CORDONNET, CREVANS-CHAPELLE-LES-GRANGES, DEMIE (LA), FALLON, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRASNE-LE-CHATEAU, GOUHENANS, LUZE, MANTOCHE, MARNAY, MELISEY, MOFFANS-ET-VACHERESSE, QUINCEY, RIOZ et VENERE.
- ✚ 10 renforcements à CERRE-LES-NOROY, CHALONVILLARS, ERREVET, ESPRELS, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, LUZE, MARNAY, SAINT-BRESSON et VANDELANS.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à CHAMPLITTE, CROMARY, GRATTERY, GRAY-LA-VILLE, MONTAGNEY, SAULNOT, SELLES, SERVANCE-MIELLIN et TROMAREY.
- ✚ 4 sécurisations de fils nus de petites sections à PLANCHER-BAS, AMBIEVILLERS, MELISEY et BEAUMOTTE-AUBERTANS.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 14 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, BREUCHES, CALMOUTIER, COURCHATON, FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT, FRANCALMONT, HERICOURT, MONT-SAINT-LEGER, QUENOCHÉ, SAINT-SAUVEUR, SAULX, TREMOINS, VAROGNE et VESOUL.
- ✚ 2 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage du SIED 70 à ARBECEY, et PONTCEY.
- ✚ 5 extensions à CROMARY, MONTAGNEY, TROMAREY, DEMIE (LA) et RIOZ et 4 renforcements à ANDELARROT, CHEVIGNEY, MANDREVILLARS et MARNAY.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 21 opérations à BREUCHOTTE, CERRE-LES-NOROY, CHAMPEY, CHOYE, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, CROMARY, DEMIE (LA), GOUHENANS, MARNAY, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MONTAGNEY, RIOZ, ROMAINE (LA), SERVANCE-MIELLIN et TROMAREY.

DELIBERATION N° 2 – Mise à jour Programmes CAS Facé - années 2017.2018. 2019 et 2020

Le Bureau syndical approuve d'une part, les modifications apportées aux listes des programmes 2017, 2018 et 2019 et d'autre part, la liste des travaux du programme 2020 tenant compte des décisions d'attribution des aides allouées par le CAS FACÉ comme suit :

Sous programmes	2017	2018	2019	2020
FABe	280 000 €	280 000 €	271 000 €	260 800 €
FABr	1 121 000 €	1 119 000 €	1 083 000 €	1 043 200 €
FC	282 000 €	277 000 €	268 000 €	263 000 €
FS	234 000 €	255 000 €	254 000 €	271 000 €
FSp	202 000 €	192 000 €	184 000 €	171 000 €
Total	2 119 000 €	2 123 000 €	2 060 000 €	2 009 000 €

DELIBERATION N° 3 – Modifications budgétaires 2020

Le Bureau syndical approuve les projets de modifications budgétaires concernant le budget principal, les budgets annexes des chaufferies de Scey, Gy et Marnay, et charge le Président de présenter ces projets au prochain Comité Syndical.

DELIBERATION N° 4 – Convention cartographie Enedis 2020

Le Bureau syndical approuve les termes de la convention de cartographie ENEDIS et autorise le Président à la signer pour les années 2020-2021.

DELIBERATION N°5– Chaufferie de Scey-sur-Saône :

Le coût du raccordement la salle Jeanne d'Arc au réseau de chaleur de Scey, a été évalué à 23 300 € HT (Travaux et maîtrise d'œuvre), le Bureau syndical décide de solliciter les aides financières du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et charge le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques correspondants.

DELIBERATION N°6 – Chaufferie de Gy – modification du règlement de service et de la police d'abonnement

En prévision du raccordement de l'EHPAD « le Verger » au réseau de chaleur de la chaufferie de Gy, le Bureau syndical décide de mettre à jour le règlement de service et la police d'abonnement.

DELIBERATION N°7 – Abandon de la compétence « chaufferie et bois et réseau de chaleur » de la Ville de Vesoul

Par délibération n°73 du 29 juin 2020, la ville de Vesoul a demandé la reprise de la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur », le Bureau syndical émet un avis favorable pour cette reprise de compétence moyennant le remboursement du solde des frais réels mandatés et demande au Président de présenter ce projet au prochain Comité Syndical.

DELIBERATION N°8 – 3^{ème} CEP (Conseiller en Energie partagé)

L'ADEME procède au lancement d'un 2^{ème} appel à candidature en 2020 pour la création de nouveaux postes de Conseillers en Energie Partagés (CEP) en Bourgogne Franche-Comté. Afin de compléter l'équipe actuelle sur le département de la Haute-Saône, à savoir 2 agents, le Bureau syndical autorise le Président à solliciter les aides de l'ADEME et du Conseil Régional pour la création d'un 3^{ème} poste de CEP.

DELIBERATION N°9 – Contrat d'apprentissage pour le secteur technique de réseaux

Le Bureau syndical décide d'avoir recours au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2020-2021 un contrat avec un jeune diplômé titulaire d'une Licence professionnelle- Maintenance et énergétique pour le secteur technique de réseaux.

DELIBERATION N°10 – Contrat de professionnalisation en alternance pour le secteur Energies renouvelables

Le Bureau Syndical décide de recourir à une convention de mise à disposition avec GEPSL pour la formation sur l'année scolaire 2020-2021 d'un alternant titulaire d'une Licence professionnelle- Maintenance et énergétique pour le secteur Energies renouvelables - Chaufferie bois et réseau de chaleur.

DELIBERATION N°11 – Instauration du télétravail pour le personnel administratif

Au vu des pratiques de télétravail éprouvées durant la période de confinement au sein de l'établissement, le Bureau syndical décide d'instituer le télétravail à compter du 1^{er} octobre 2020 pour les agents effectuant des tâches administratives (comptabilité, secrétariat, ...).

DELIBERATION N°12 – Modification du tableau des effectifs

Le Bureau Syndical émet un avis favorable sur les modifications apportées au tableau des effectifs, à savoir : -
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 17.5heures en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2020.
- Création d'un poste de technicien territorial à temps complet au 1^{er} novembre 2020.
- Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour le recrutement et la formation d'un agent avant le départ de l'actuelle assistante de direction.
Le Bureau syndical charge le Président de présenter ces modifications au prochain Comité Syndical.

DELIBERATION N°13 – Réévaluation de la rémunération d'un chargé de secteur

Au vu de la manière de servir d'un chargé de secteur, de ses évaluations individuelles et de ses résultats, le Bureau syndical émet un avis favorable à la réévaluation de sa rémunération et charge le Président de présenter cette celle-ci au prochain Comité Syndical.

DELIBERATION N°14 – Indemnités des élus

Le Bureau syndical considère que le travail des vice-présidents délégués entraîne de nombreux déplacements et des frais à prendre en compte dans l'établissement des indemnités de fonction qui seront fixées par le Comité Syndical. Il propose au Président de présenter au prochain Comité Syndical des indemnités plus importantes que celles proposées.

DELIBERATION N°15 – Tarifications des Bornes de recharges de véhicules électriques

Au vu du développement encore en devenir de l'usage des véhicules électriques et du coût relativement faible du service au regard des capacités financières du syndicat, le Bureau syndical propose de prolonger cette période de gratuité d'accès à la recharge aux utilisateurs pour une durée de 2 ans sur les années 2021 et 2022.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2020**DELIBERATION N°1 – Indemnités de fonction et frais de déplacement**

Le Comité syndical décide du versement au Président et aux 4 Vice-Présidents délégués de l'indemnité au taux du barème correspondant à la population du SIED 70 en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, comme suit :

Président,		32.70
1 ^{er} Vice-Président délégué,	aux Economies d'énergie, à la Performance énergétique et aux Energies Renouvelables	15
2 ^{ème} Vice-Présidente déléguée,	aux Finances, à la Communication, aux Affaires Générales et à l'évolution des statuts du syndicat	15
3 ^{ème} Vice-Président délégué,	aux Travaux sur les réseaux et aux questions de compétences en éclairage public et génie civil	15
4 ^{ème} Vice-Président délégué,	aux concessions, à la gestion des services publics de distribution électricité et gaz et aux Installations de Recharge pour Véhicules Electriques et hybride rechargeable (IRVE)	15

DELIBERATION N°2 – CCSPL du SIED 70 (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

Le Comité syndical décide de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, qui sera composée :

- de représentants de chacune des associations suivantes : AMF 70 (Association des maires de France), AMR 70 (Association des maires ruraux de France), UDAF 70 (Union Départementale des Associations des Familles, Franche-Comté Consommateurs, Haute- Saône Nature Environnement, GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des énergies renouvelables), ADERA (Association de Développement des Energies Renouvelables et Alternatives), COFOR 70 (Associations des communes forestières), AVERE France (Association pour le développement de la mobilité électrique) et BFC ME (Bourgogne Franche Comté Mobilité Electrique)
- de membres du Comité syndical : Alain BALLET, délégué de Velorcey, Viviane CARSANA, déléguée de Vaivre-et-Montoille, Jean-Noël CHAMBON, délégué de Broye-les-loup et Verfontaine, Félicita GALA, déléguée de Cordonnet, Fernand GRAVINESE, délégué de Noidans-les-Vesoul, André HOCQUAUX, délégué de Breurey-les-Faverney, Bernard LACROIX, délégué de Chatenois, William ORTSCHIEDT, délégué de Ronchamp, Aline PASTORET, déléguée de Baignes, Christian TERRASSON, délégué de Pontcey, Jean-Pierre VIROT, délégué de Charcenne et Rodolphe WACOGNE, délégué de Luxeuil-Les-Bains.

DELIBERATION N° 3 – Les Commissions des Vice-présidents

Le Comité syndical décide de créer les 4 commissions :

- Commission « Economies d'énergie, Performances énergétiques et Energies Renouvelables » présidée par M. Pascal GAVAZZI,
- Commission « Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts » présidée par Mme Marie BRETON,
- Commission « Travaux (sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques) » présidée par M. Philippe COMBROUSSE,
- Commission « Concessions et IRVE (Installations de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables) » présidée par M. André GAUTHIER.

DELIBERATION N° 4 – Délégué au CNAS

Le Comité syndical désigne Monsieur Fernand GRAVINESE, délégué de Noidans les Vesoul (seul candidat) pour représenter le SIED 70 au collège des élus du CNAS (Comité National d'Action).

DELIBERATION N° 5 – Règlement intérieur du SIED 70

Le Comité syndical adopte les modalités du règlement intérieur en vigueur à la fin du précédent mandat à l'exception des modalités de convocation qui doivent intégrer les modifications de législation relatives à la convocation par voie électronique.

DELIBERATION N° 6 – Reprise compétence Chauffage bois par la Ville de Vesoul

Le Comité syndical accepte la reprise de la compétence « chauffage au bois et réseau de chaleur » par la commune de Vesoul et demande le remboursement des frais externes engagés, déduction faite des subventions obtenues.

DELIBERATION N° 7 – Tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Comité syndical s'engage à prendre en charge les coûts d'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) installées sous sa maîtrise d'ouvrage et à ne demander aucune contribution aux utilisateurs de ces bornes de recharge pour les années 2021 et 2022.

DELIBERATION N° 8 – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Comité syndical confirme l'instauration du RIFSEEP, pour les agents du SIED 70, avec l'application de l'IFSE et du CIA dans les conditions et plafonds précédemment énoncés. A l'occasion du passage au RIFSEEP, le montant du niveau indemnitaire a été maintenu, au bénéfice des agents.

DELIBERATION N° 9 – Création poste de technicien – 3^{ème} CEP

Le Comité syndical décide de créer à compter du 4 novembre 2020, un poste technicien à temps complet pour un 3^{ème} CEP (Conseiller en énergie partagé) étant précisé qu'une demande de subvention a été déposée auprès de l'ADEME.

DELIBERATION N° 10 – Transformation d'un poste d'adjoint administratif temps non complet à temps complet

Le Comité syndical décide à compter du 4 novembre 2020 de transformer l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30) en temps complet.

DELIBERATION N° 11 – Création poste de technicien - Chargé de secteur

Afin d'assurer le maintien au niveau actuel de l'activité réseau du syndicat, le Comité syndical décide de créer, à compter du 4 novembre 2020, un poste technicien à temps complet.

DELIBERATION N° 12 – Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (assistant de direction)

Afin d'assurer le remplacement l'assistante de direction actuellement en poste qui fait valoir ses droits à la retraite, le Comité Syndical décide de créer un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

DELIBERATION N° 13 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité au service EnR

Le Comité syndical décide du recrutement d'un agent contractuel au grade de technicien pour faire face au besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service des Energies renouvelables pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2020.

DELIBERATION N° 14 – Réévaluation de rémunération d'un contractuel (Chargé de secteur)

Au vu de la manière de servir d'un chargé de secteur et de ses résultats, le Comité syndical décide de réévaluer la rémunération de cet agent à compter du 1^{er} décembre 2020, à l'échelon 5 du grade de technicien territorial.

DELIBERATION N° 15 – Périmètre régime rural d'électrification (CAS FACÉ)

L'évolution des populations pourrait modifier le territoire d'intervention du Compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACÉ). Le Comité syndical charge donc le Président de présenter une requête auprès de Madame la Préfète de Haute-Saône, concernant le maintien ou le retour au régime rural d'électrification des communes pouvant changer de régime en application des textes en vigueur.

DELIBERATION N° 16 – Prises de participation de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société BF Énergie 2

Le Comité syndical autorise la SEML Côte d'Or Énergies à entrer au capital de BF Energie 2 qui pourra atteindre à terme un montant maximal de 100 k€, à la valeur nominale de l'action (sans prime d'émission). Cette Société développe, construit, investit et exploite des centrales photovoltaïques en toiture.

DELIBERATION N° 17 – Autorisation de création et prise de participation de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société « Centrale photovoltaïque de Labergement-les-Seurre »

La Commune de Labergement-les-Seurre dispose d'un terrain permettant de créer une centrale photovoltaïque. Pour ce projet la SEML Côte-d'Or Énergies s'associe à GEG (Gaz Electricité de Grenoble). L'actionnariat de la société, créée sous forme de SAS, sera le suivant : - 51 % SEML Côte-d'Or Énergies
- 49 % GEG ENeR

Le Comité syndical autorise la SEML Côte d'Or Énergies à créer et entrer au capital de la SAS « Centrale photovoltaïque de Labergement-les-Seurre ».

DELIBERATION N° 18 -Autorisation de création et prise de participation de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société « Centrale photovoltaïque de la Grisière »

La Ville de Mâcon dispose d'une parcelle située au Parc de La Grisière permettant de créer une centrale photovoltaïque. Ce projet sera co-développé, dès sa phase étude, par 5 entités locales, qui seront par la suite actionnaires de la société dédiée à ce projet sous forme de SAS : la SEML Côte-d'Or Énergies (30%), le SYDESL (30%), la Ville de Mâcon (10%), la SEMA 71 (21%) et Mâconnais Beaujolais Agglomération (9%). Le Comité syndical autorise la SEML Côte d'Or Énergies à créer et entrer au capital de la SAS « Centrale photovoltaïque de la Grisière ».

DELIBERATION N° 19 - Budget principal supplémentaire

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire 2020 du budget principal (+15 000€ en recettes) nécessaire suite à une mise au point sur les modalités de récupération de la TVA.

DELIBERATION N° 20 - Budget annexe de la chaufferie de Scey - Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative de la chaufferie de Scey suite à divers ajustements sur la consommation de bois.

DELIBERATION N° 21 - Budget annexe de la chaufferie de Gy- Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative de la chaufferie de Gy suite à divers ajustements sur la consommation de bois et des opérations d'équilibre en exploitation et en investissement.

DELIBERATION N° 22 - Budget annexe de la chaufferie de Marnay- Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative de la chaufferie de Marnay suite à divers ajustements sur la consommation de bois, les intérêts d'emprunts et les recettes attendues,

DELIBERATION N° 23- Débat d'orientation budgétaire 2021

Le Comité syndical prend acte des orientations du budget principal 2021 et de ses budgets annexes telles qu'indiquées ci-dessous :

Recettes		Dépenses		
TCFE	3 000 000 €	Charges à caractère générale	400 000 €	
FACÉ	3 000 000 €	Charges salariales	923 000 €	
Concessionnaire	Redevances	1 500 000 €	Autres charges de la gestion courante	130 000 €
	PCT	800 000 €	Travaux HT électricité	7 400 000 €
	A8	342 000 €	Travaux TTC éclairage public	2 300 000 €
Participation demandeurs	3 740 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	1 100 000 €	
FIMO	705 000 €	Immobilisations corporelles	100 000 €	
Vente CEE	100 000 €	Participations aux travaux des communes	2 000 000 €	
Participations DSP gaz	393 000 €	Avances budgets annexes	300 000 €	
Subventions IRVE	400 000 €	Production EnR	1 000 000 €	
Excédent antérieur	2 113 000 €	Bornes de recharge	440 000 €	
		Travaux gaz la Côte	440 000 €	
Total	16 093 000 €	Total	16 093 000 €	

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille ☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité